

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

# Montréal

[ville.montreal.qc.ca/plateau](http://ville.montreal.qc.ca/plateau)

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS 2013-14 et 2013-21

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- *Règlement autorisant un emprunt de 1 150 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés (2013-14),*

adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 16 décembre 2013, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 février 2014.

- *Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain (2013-21),*

adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 8 janvier 2014, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 24 février 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 27 février 2014

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx